

DÉLIBÉRATION

CONVENTION BIENNALE SIEG / DEPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME Années 2016 - 2017

La Présidente de séance donne lecture du projet de convention biennale entre le SIEG et le département du Puy-de-Dôme.

En application de la convention de partenariat (convention cadre), la programmation financière pour l'exécution des programmes de travaux des années 2016 et 2017 est arrêtée au montant global de 5 000 000 € HT.

Une convention annuelle spécifique fixera la liste des programmes à engager au titre de la convention ainsi que le montant de la contribution financière du Conseil Départemental.

La Présidente propose à l'Assemblée de :

- valider le projet de convention biennale qui leur a été remis et figure en annexe de cette délibération,
- autoriser le Président du SIEG à signer cette convention pour un montant global de 5 000 000 € HT,
- donner pouvoir au Président d'exécuter ladite convention.

Les opérations de vote se sont déroulées de la manière suivante :

Nombre de membres en exercice.....	290
Nombre de délégués présents.....	57
Nombre de votants	59
Nombre de délégués ne prenant pas part au vote.....	0

Résultat des votes : Pour 59 Contre 0 Abstention 0

Fait à Cournon-d'Auvergne,

Le 20 juillet 2016

Pour copie conforme

Pour le Président et par délégation

La 1^{ère} Vice-Présidente

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DÔME LE

- 4 AOUT 2016

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



Monique BONNET

PROJET

PROGRAMMATION FINANCIÈRE

ENTRE

LE DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

ET

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ

DU PUY-DE-DÔME

Entre nous :

Monsieur Jean-Yves GOUTTEBEL, Président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme,

Monsieur Bernard VEISSIERE, Président du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme,

En application de la convention de partenariat entre le Département du Puy-de-Dôme et le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, il est convenu sur le biennal 2016 et 2017, que :

- le programme de travaux que le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme peut raisonnablement envisager au titre de sa mission pour les années 2016 et 2017,
- le coût de ces travaux au titre des années afférentes,
- l'engagement financier prévisionnel correspondant de chacune des parties,

sont les suivants :

Année	Type de travaux	Programme de travaux du SIEG	Taux de subvention du Département % travaux SIEG HT	Engagement Financier prévisionnel du Département	Charge nette SIEG
2016	Effacement des réseaux	2 500 000 € HT (3 000 000 € TTC)	30%	750 000 €	1 750 000 €
2017	Effacement des réseaux	2 500 000 € HT (3 000 000 € TTC)	30%	750 000 €	1 750 000 €
	TOTAL	5 000 000 € HT (6 000 000 € TTC)	-	1 500 000 €	3 500 000 €

Chaque programme annuel de travaux fera l'objet d'un vote de l'Assemblée Départementale et d'une inscription au budget du Conseil Départemental de l'année correspondante.

Les opérations de suppression des cabines hautes devront être réalisées et intégrées dans le cadre du programme annuel d'effacement des réseaux, au même titre que les autres opérations d'effacement.

A Clermont-Ferrand, le

**Pour le Conseil Départemental
du Puy-de-Dôme**

**Pour le Syndicat Intercommunal
d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme**

Son Président, Jean-Yves GOUTTEBEL

Son Président, Bernard VEISSIERE